

Par décret n° 92-2187 du 21 décembre 1992.

Monsieur Salah Laabidi, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de cellule territoriale de vulgarisation agricole (El Gsar) au commissariat régional du développement agricole du Kef.

En cette qualité, l'intéressé bénéficie des avantages d'un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 92-2188 du 21 décembre 1992.

Monsieur Othman Brini, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de cellule territoriale de vulgarisation agricole (Zaâfran) au commissariat régional au développement agricole du Kef.

En cette qualité, l'intéressé bénéficie des avantages d'un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 92-2189 du 21 décembre 1992.

Monsieur Rachid Ayadi, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de cellule territoriale de vulgarisation agricole (Sidi M'tir) au commissariat régional au développement agricole du Kef.

En cette qualité, l'intéressé bénéficie des avantages d'un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 92-2190 du 21 décembre 1992.

Monsieur Abdelmajid Khochrad, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef d'arrondissement du génie rural au commissariat régional au développement agricole de Ben Arous.

En cette qualité, l'intéressé bénéficie des avantages de chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 92-2191 du 21 décembre 1992.

Madame Naziha Lakhel, ingénieur principal, est chargée des fonctions de chef de service du froid et de transformation des autres produits animaux à la direction générale de l'agro-alimentaires relevant du ministère de l'agriculture.

Par décret n° 92-2192 du 21 décembre 1992.

Madame Monia Bejja, chef de laboratoire, est chargée des fonctions de chef de service des industries laitières et des corps gras à la direction générale de l'agro-alimentaire relevant du ministère de l'agriculture.

Par décret n° 92-2193 du 21 décembre 1992.

Madame Halima Thraya, ingénieur des travaux, est chargée des fonctions de chef de service de l'encouragement à la production et de la coordination à la direction générale de l'agro-alimentaire relevant du ministère de l'agriculture.

.....
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES
.....

Décret n° 92-2194 du 17 décembre 1992, relatif à l'attribution à titre privé d'une terre collective relevant de la collectivité Khemaylia du gouvernorat de Gafsa.

Le Président de la République;

Sur proposition du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières;

Vu la loi n° 64-28 du 4 juin 1964 fixant le régime des terres collectives, modifiée et complétée par la loi n° 71-7 du 14 janvier 1971, par la loi n° 79-27 du 11 mai 1979 et par la loi 88-5 du 8 février 1988;

Vu la loi n° 92-44 du 4 mai 1992 portant transfert de certaines attributions des ministres des finances et de l'agriculture au ministre chargé des domaines de l'Etat et des affaires foncières;

Vu le décret n° 65-327 du 2 juillet 1965 fixant les modalités d'application de la loi n° 64-28 du 4 juin 1964 relative au régime des terres collectives modifié et complété par le décret n° 81-327 du 10 mars 1981 et par le décret n° 88-894 du 29 avril 1988;

Vu le procès verbal de la réunion du conseil de gestion de la collectivité Khemaylia de la délégation de Métlaoui en date du 6 octobre 1990 relatif à l'attribution à titre privé de la terre collective dite Erg Ennaam secteur "C", approuvé par le conseil de tutelle local de la délégation de Métlaoui le 4 janvier 1991, par le conseil de tutelle régional du gouvernorat de Gafsa le 5 mars 1991 et homologué par le ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières le 4 juillet 1992;

Vu l'avis du ministre de l'agriculture.

Décète :

Article premier. - Sont confirmées les décisions du conseil de gestion de la collectivité Khemaylia à la délégation de Métlaoui, relatives à l'attribution à titre privé de la terre collective dite Erg Ennaam secteur "C", et qui sont consignées dans son procès verbal en date du 6 octobre 1990, approuvé par le conseil de tutelle local de la délégation de Métlaoui le 4 janvier 1991, le conseil de tutelle régional du gouvernorat de Gafsa le 5 mars 1991 et homologué par le ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières le 4 juillet 1992, et ce conformément aux tableaux et attestations de possessions et de délimitation annexés au présent décret.

Art. 2. - Le ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 17 décembre 1992.

*Pl le Président de la République
et par délégation
Le Premier Ministre
Hamed Karoui*

NOMINATION

Par décret n° 92-2195 du 17 décembre 1992.

Mademoiselle Faiza Kanoun, est nommée contrôleur adjoint des domaines de l'Etat et des affaires foncières à compter du 1er novembre 1992.

.....
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'HABITAT
.....

NOMINATION

Par décret n° 92-2196 du 17 décembre 1992.

Monsieur Azaiez Ben Othman, ingénieur principal, est chargé des fonctions de sous-directeur des études et contrôle à la direction régionale de l'équipement et de l'habitat de l'Ariana.